

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le fait de mendier de la liste des infractions pouvant constituer le délit d'incivilité d'habitude, pour des motifs évidents tenant à la situation des personnes concernées.